

**SAJ**

**Rapport d'Activité  
2022**

## **SOMMAIRE**

### **I. Présentation du service**

1. Les caractéristiques
2. L'équipe
3. Les partenaires

### **II. L'activité en 2022**

1. L'évolution
2. L'occupation mensuelle
3. Répartition des mesures sur l'année
4. Répartition par âge
5. Entrées et sorties en 2022
6. Taux d'occupation

### **III. Spécificités du service**

1. L'accueil
2. Le projet personnalisé : le DIPC et le CMJ
3. Le collectif et les appartements en diffus
4. L'accompagnement hors les murs

### **IV. Prise en charge pluridisciplinaire**

1. L'infirmière
2. Le psychologue
3. La maîtresse de maison
4. Les surveillants de nuits

### **V. L'activité éducative menée en support auprès des jeunes**

1. L'atelier coopératif
2. Les activités collectives
3. La maîtresse de maison
4. Les surveillants de nuits

### **VI. Les écrits professionnels**

### **VII. Les actions diverses menées en 2022**

1. APHOS
2. La qualité
3. L'APP
4. La formation
5. L'accueil de stagiaires
6. La prévention

### **VIII. Perspectives 2023**

1. La refonte du projet de service
2. Les formations AURA
3. La formation « comment faire équipe »

## **CONCLUSION**

## I. Présentation du service

### 1. Les caractéristiques

Le S.A.J. s'adresse à des jeunes filles en situation de rupture familiale, sociale, scolaire, professionnelle et/ou relationnelle. Elles sont soit mineures et âgées de 14 à 17 ans révolus, soit jeunes majeures âgées de 18 à 21 ans. L'admission au S.A.J. se fait sur un plan local ou national, à partir d'un mandat judiciaire ou administratif. Les demandes d'orientation initiales sont à l'initiative des services A.E.M.O, des assistantes sociales de secteur, des services de pédopsychiatrie...

Notre intervention peut se situer à partir de plusieurs lieux institutionnels mais aussi relationnels ou familiaux. Les modalités d'accueil ne sont pas figées mais peuvent être modulées au gré des situations et projets de chacune. La diversification des modalités d'hébergement nous permet d'aménager la prise en charge et ainsi d'anticiper et de réguler les situations conflictuelles ou de crise.

Les différents lieux d'action éducative se déclinent selon 3 axes : hébergement collectif, appartements ou chambres en ville et accompagnement "hors les murs".

Pour rappel, le S.A.J. dispose d'une autorisation de 10 places.

### 2. L'équipe

L'équipe est composée de

-5 personnels éducatifs (AS, ES, ME, CESF) : 5 ETP

-1 maitresse de maison :0,40 ETP ;

-2 surveillants de nuit : 2ETP

-1 psychologue : 0,19 ETP

-1 IDE :0,20 ETP.

Une réunion hebdomadaire est organisée le jeudi après-midi de 13h00 à 17h00.

### 3. Les partenaires

Un travail de partenariat renforcé est mené avec les Juges des Enfants, l'ASE mais aussi la PJJ, les services d'AEMO, les ITEP, les établissements de l'Education Nationale, la pédopsychiatrie, le CIDFF, APT, France addictions, les médecins de villes et des spécialistes médicaux selon les problématiques des jeunes accueillies.

## II. L'activité en 2022

### 1. Les partenaires

Activités des jeunes présentes au 1<sup>er</sup> Janvier 2022 :

- 3 étaient scolarisées en Lycée.

- 2 étaient inscrites dans un dispositif de formation, dont une via l'apprentissage.

- 2 étaient en remobilisation scolaire ou professionnelle.

- 1 bénéficiait d'un accompagnement ITEP

- 1 sans activité professionnelle ou scolaire

Activités des jeunes présentes au 31 décembre 2022 :

- 3 étaient en apprentissage et en appartement

- 5 étaient sans scolarité mais pour 3 d'entre elles sur des parcours de remobilisation avec la mission locale, pour une autre, une orientation MDPH en milieu protégé était en attente de notification et pour une autre, aucune solution d'insertion n'avait pu être mise en place

- 2 jeunes étaient scolarisées à l'EREA avec pour l'une d'entre elle, l'accès au studio d'autonomisation.

Evolution annuelle

En 2022, l'accueil des 13 jeunes a été organisé et travaillé de manière individualisée et en accord avec les mandants selon les modalités suivantes :

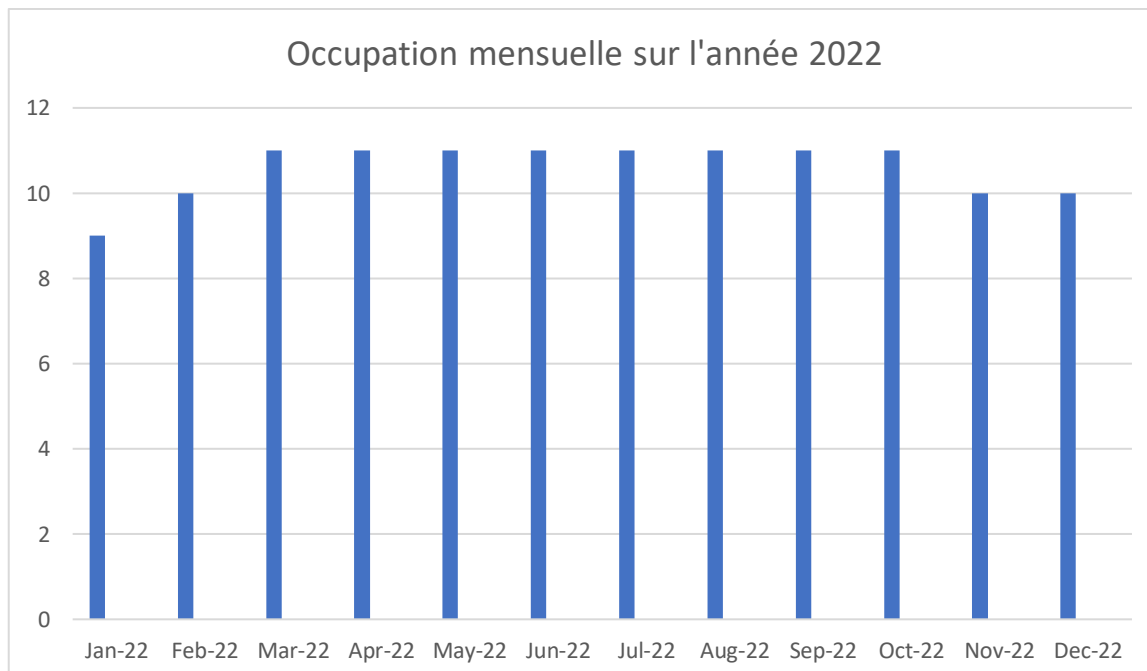
- 6 jeunes filles ont bénéficié d'une prise en charge au sein de la structure collective
- 1 jeune fille a été dans un premier temps sur un accueil collectif puis, dans un second temps, été accompagnée par le biais d'un studio d'autonomisation.
- 2 jeunes filles ont été dans un premier temps sur un accueil collectif, pour dans un second temps, être accompagnées à partir d'un appartement ANEF
- 1 jeune fille a été accompagnée tout au long de l'année sur un appartement ANEF
- 2 jeunes filles ont bénéficié d'une prise en charge au sein de la structure collective puis ont disposé d'un accompagnement « hors les murs » dans leur propre logement
- 1 jeune a été dans un premier temps sur un accueil collectif, dans un second temps elle été accompagnée à partir du studio d'autonomisation, puis elle est retournée sur l'accueil collectif.

Il paraît essentiel pour le service d'accompagner ces jeunes filles en proposant un accompagnement « au plus près » de leurs envies, désirs mais aussi en prenant en considération ce qu'elles sont capables de tenir. C'est pourquoi, les installations en appartement sont toujours mûrement réfléchies et en adéquation avec le projet de la jeune.

Ce travail passe par des visites régulières au domicile, des accompagnements dans la gestion du quotidien (accompagnements aux courses, atelier budget...), des accompagnements vers la responsabilisation (démarches administratives), mais aussi l'apprentissage de l'autonomie.

La diversification des types d'hébergement reste un outil essentiel dans notre accompagnement. Il est nécessaire d'adapter au mieux la prise en charge pour qu'elle soit la plus efficace possible. Le cadre que nous proposons doit être structurant et rassurant pour ces jeunes filles souvent en grande fragilité de par leur parcours de vie mais aussi de par leur réalité.

## 2. Occupation mensuelle

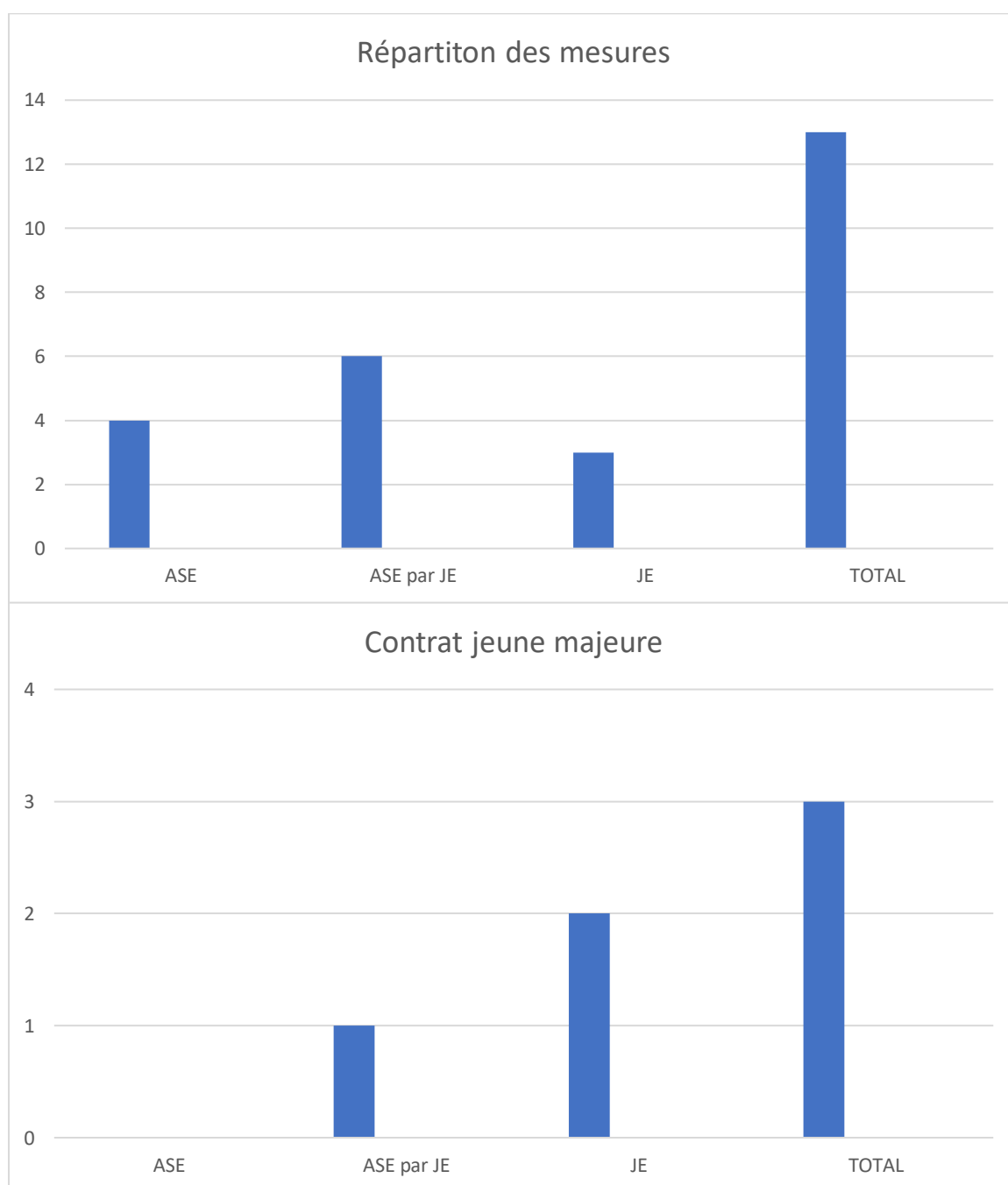


Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le SAJ accompagnait 9 jeunes. A partir du mois de février, l'effectif a été au complet puis à 11 à compter du mois de mars jusqu'en octobre.

Au 31 décembre, l'effectif était de 10 filles accueillies.

L'ASE nous a sollicité pour des accueils supplémentaires auxquels nous n'avons pas pu donner de suite favorable.

### 3. Répartition des mesures sur l'année



L'ensemble des jeunes filles ont été accompagnées, de manière individualisée, en adaptant les modalités d'accompagnement en fonction de leur parcours.

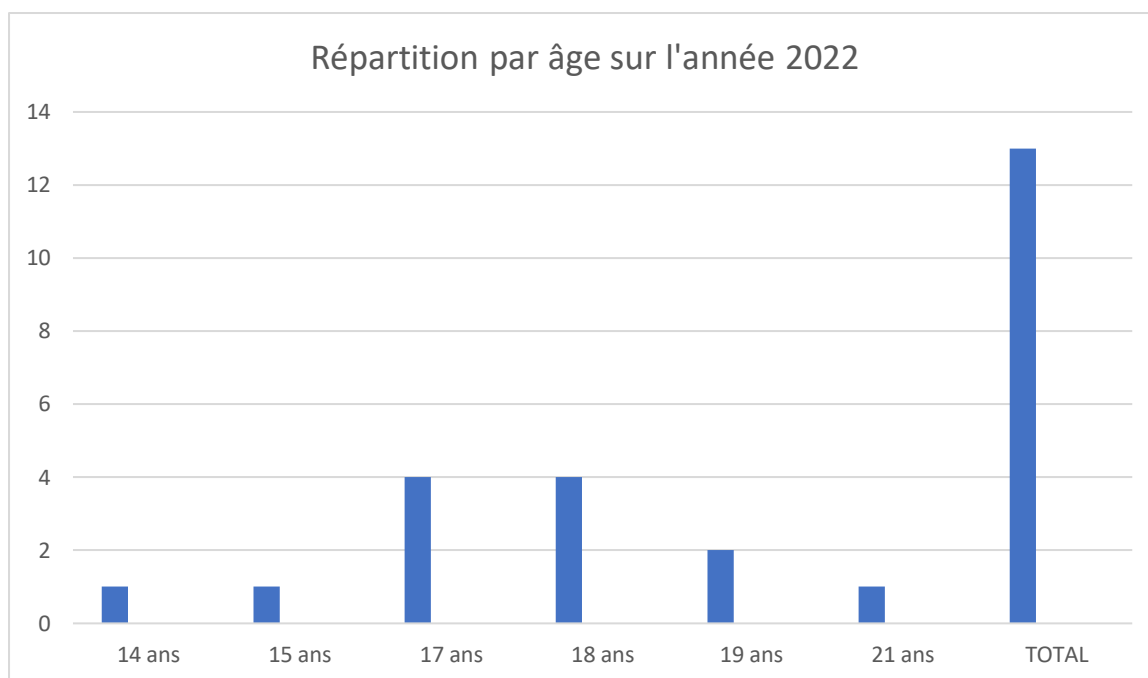
- 3 jeunes nous ont été orientées par le Juge des Enfants et 2 d'entre elles ont demandé un Contrat Jeune Majeure à leur majorité.

- 6 jeunes ont bénéficié d'une mesure JE/ASE. 1 d'entre elles a, par la suite signé un Contrat Jeune Majeure.

- 4 jeunes filles nous ont été orientées directement par l'ASE.

Il est à noter que le SAJ, une nouvelle fois cette année, n'a pas accueilli de jeune hors département ou de jeune orientée par la PJJ.

### 4. Répartition par âge



Nous accueillons majoritairement des jeunes avant leur majorité, ce qui permet de travailler leur autonomie avant leurs 18 ans.

#### 5. Entrées et sorties en 2022

Tout d'abord, 4 jeunes ont bénéficié d'un changement de prise en charge, en signant un Contrat Jeune Majeure avec le service et l'ASE

Le SAJ a accueilli 4 nouvelles jeunes sur l'année 2022.

Il est à souligner que parmi ces 4 nouvelles mesures orientées :

- 3 concernaient des jeunes filles confiées à l'ASE par le Juge des Enfants
- 1 jeune correspondait à un placement direct par l'ASE.

3 jeunes ont quitté le service : l'ASE a mis fin à la prise en charge pour une, nous avons mis fin à un accompagnement pour une autre et pour la dernière, elle est partie à ses 21 ans.

#### 6. Taux d'occupation

Le SAJ a réalisé 3831 journées pour 3500 allouées.

Le taux d'occupation est de 110%.

Il est important pour le service d'accompagner ces jeunes filles en étant « au plus près » de leurs envies, désirs mais aussi en prenant en considération ce qu'elles sont capable de supporter et de réussir : les installations en appartement sont toujours évaluées en réunion d'équipe et en adéquation avec le projet de la jeune.

Ce travail passe par des visites régulières au domicile, des accompagnements dans la gestion du quotidien (accompagnements aux courses, atelier budget...), des accompagnements vers la responsabilisation (démarches administratives), mais aussi l'apprentissage de l'autonomie au quotidien à partir du collectif.

La diversification des types d'hébergements reste un outil essentiel dans notre accompagnement. Il est nécessaire d'adapter au mieux la prise en charge pour qu'elle soit la plus efficiente possible. Le cadre que nous proposons doit être structurant et rassurant pour ces jeunes filles souvent en grande fragilité de par leur parcours de vie mais aussi de par leur réalité.

### III. Spécificités du service

#### 1. L'accueil

C'est une phase essentielle de l'admission au S.A.J : la mesure de placement sur un service éducatif ne revêt jamais un caractère banal et peut être vécue comme une situation angoissante et déstabilisante. Une première rencontre a lieu avant le placement afin que la jeune fasse connaissance du service et de l'équipe et que dans la mesure du possible, elle puisse avant son arrivée être partie prenante de la décision.

Il appartient donc à l'équipe éducative de faire en sorte de rassurer la jeune nouvellement arrivée en lui offrant un espace sécurisé et accueillant. Le positionnement du service est de laisser un temps d'adaptation et d'observation afin que la jeune « se pose et trouve ses marques » avant la mise en œuvre d'un projet individualisé contractualisé par un Document Individuel de Prise en Charge. Dans la mesure du possible, cet accueil se fait en présence d'un des deux travailleurs sociaux désignés comme « référent » de la situation ou le cas échéant d'un autre membre de l'équipe éducative, de la Cheffe de Service Educatif, du travailleur social à l'origine de la demande d'admission (le plus souvent l'A.S.E mais aussi parfois l'A.E.M.O, la P.J.J, le S.A.S, l'I.T.E.P...) et/ou d'un ou des représentants légaux. L'entretien initial reprend les attendus et objectifs du mandat, les modalités d'accueil et se conclut par la signature du règlement de fonctionnement.

L'installation de la jeune se fait en présence de l'éducateur et de la maîtresse de maison qui procèdent à un état des lieux de la chambre et qui remettent une clef individuelle (une caution de 10€ prévue en cas de perte est demandée à chaque jeune).

Dans la majeure partie des situations, une période d'observation sur le collectif est souhaitée avant une éventuelle installation en appartement. Dans le cas d'un accueil, dès l'arrivée, dans un appartement, l'entretien initial fixe en sus les modalités de retour sur le collectif (repas, nuits, activités, entretiens éducatifs...). L'installation en appartement est pensée au plus proche d'une location classique (état des lieux, signature d'un contrat de sous-location, signature d'un règlement intérieur, caution, accord sur le montant du « loyer » en fonction des ressources...).

Toutefois, il arrive que la MECS accueille une jeune en urgence (sortie d'hospitalisation ou éviction d'un autre lieu d'accueil) ce qui met la procédure à mal et peut mettre, dès le départ, la jeune en difficulté sur le sens de son placement.

#### 2. Le projet personnalisé : le DIPC et le CMJ

Au regard de la singularité de chaque jeune fille accueillie au S.A.J et de la prise en compte de son histoire et de ses problématiques personnelles, il convient de proposer une prise en charge personnalisée. Aussi, il est primordial d'élaborer un projet avec et pour la jeune en fonction de ses besoins et de ses attentes.

Pour cet accompagnement au "cas par cas", l'équipe éducative peut s'appuyer sur les différentes possibilités d'hébergement. La pluralité des formes d'accueil et d'hébergement va dans le sens de l'accompagnement adapté et personnalisé attendu. L'élaboration de ce projet ne peut pas revêtir un caractère immédiat. L'instauration d'une relation de confiance entre l'adolescente et l'équipe éducative est indispensable avant de pouvoir penser un projet personnel ajusté et d'entamer un travail sur l'articulation des relations familiales et sociales. Cette confiance se crée dans chaque moment du quotidien et au fil des entretiens tant formels qu'informels. En ce sens, l'équipe se donne une période dite « d'observation » afin que la jeune prenne le temps de se sentir en sécurité dans ce nouveau lieu et se sente libre de pouvoir parler, échanger, se livrer.

Afin de travailler le projet personnalisé, deux éducateurs référents sont nommés. Leur rôle est de centraliser les informations et de coordonner les démarches et actions à destination de la jeune ; ils sont garants du projet personnalisé. Leur action est axée sur la scolarité, la formation ou le travail, le développement de l'autonomie, la santé et le lien avec l'environnement familial. Il existe donc un travail de partenariat important avec les différents acteurs qui interviennent auprès de la jeune.

Les échanges avec les référents de l'Aide Sociale à l'Enfance se font par téléphone, par courrier et en participant aux réunions de synthèses. Ils se doivent d'être réguliers pour assurer le meilleur suivi éducatif possible. Les éducateurs référents accompagnent la jeune à la signature du P.P.E. (Projet Pour l'Enfant) et/ou lors des audiences qui la concerne.

Le projet personnalisé est formalisé à l'appui de différents supports :

- Le DIPC (Document Individuel de Prise en Charge). Il est élaboré en concertation avec la jeune, ses représentants légaux, ses éducateurs référents et la cheffe de service. Ce document interne à la structure contractualise l'accompagnement éducatif. Il précise les objectifs de prise en charge, les attendus de la jeune ainsi que ceux de ses représentants légaux. Ce document établit les engagements réciproques de chaque partie et nécessite un temps d'observation en amont de sa réalisation. Il découle du Projet Pour l'Enfant (article L 223-1 du CASF).
- Le CMJ (Contrat Jeune Majeure). C'est un outil de responsabilisation. Afin de bénéficier d'un CJM, la jeune doit écrire un courrier au Conseil Départemental en motivant sa demande. Si ce dernier est accepté, la jeune adulte change alors de statut. Elle doit s'engager dans un projet d'insertion si elle souhaite continuer à bénéficier d'une mesure éducative.

### 3. Le collectif et les appartements en diffus

Si l'hébergement collectif n'est qu'un passage dans le parcours de la jeune, cette étape lui offre la possibilité de s'apaiser, de prendre le temps de réfléchir et de se construire. La proposition faite aux jeunes est un point d'ancrage à partir duquel peut se définir, se dessiner, s'articuler un projet en devenir, étayé par l'acquisition de repères indispensables pour acquérir une autonomie et accéder à sa propre responsabilité.

La structure d'hébergement collectif est un espace protecteur devant garantir une certaine intimité et une nécessaire tranquillité à chacune.

Lorsque les savoir-faire inhérents à la vie quotidienne sont acquis, une étape commune peut alors être franchie vers l'accession à l'autonomie et notamment au travers d'un changement de lieu et d'une installation en appartement.

Le travail au sein du collectif est principalement axé sur la gestion de la vie quotidienne, la régulation de groupe, le respect d'un cadre donné.

Pour la majorité des jeunes accueillies, il présente pour intérêt :

- D'offrir un cadre sécurisant : horaires fixes, présence de l'équipe éducative...
- De favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité,
- De permettre un premier travail dans l'organisation du quotidien, pour favoriser l'autonomie.

Pour certaines jeunes, l'internat permet une mise à distance avec leur environnement dans un lieu tiers, une distanciation qui leur fait percevoir la place et le rôle de ses parents dans son existence et réciproquement. Ainsi, chacun peut se situer et éventuellement se repositionner dans une dynamique familiale lorsque la situation le permet ou vers une émancipation à l'approche de la majorité.

L'équipe interdisciplinaire intervient au quotidien auprès de la jeune. Le contexte du quotidien constitue le cadre central du travail éducatif au sein du collectif.

Les jeunes accueillies entretiennent souvent un rapport complexe avec la notion d'hygiène et le fait de « prendre soin de soi et de son espace privé ». Les difficultés repérées obligent une prise en compte et la nécessité d'un travail de réflexion commun sur leur conception du corps. Concernant ce travail, l'interdisciplinarité est essentielle, notamment avec l'appui de l'infirmière, de la psychologue du service et de la maîtresse de maison.

La gestion du quotidien s'articule avec la régulation du groupe par l'équipe éducative, l'apprentissage du vivre ensemble, le respect d'autrui et de son intimité, notions qui sont très souvent mises à mal du fait de la diversité des situations. Un travail de médiation est souvent nécessaire. L'équipe éducative peut s'appuyer sur la réunion hebdomadaire, pour laquelle la présence de chacune des jeunes est obligatoire.



La vie sur le collectif est également marquée par le respect d'un cadre imposé (heures de sortie, heure des repas etc.).

Dans le cadre du travail autour de la notion du vivre ensemble, des services collectifs sont mis en place, chaque jeune devant en assumer la charge de manière quotidienne et hebdomadaire.

Chaque semaine, une réunion « droit d'expression » est organisée le mercredi afin d'évaluer avec les jeunes les conditions de vie sur le collectif et les points d'amélioration à mettre en place. En présence de la cheffe de service, de l'infirmière, de la maitresse de maison et d'un travailleur social, elle permet de recenser des dysfonctionnements pouvant être repris le lendemain en réunion d'équipe.

Le SAJ, dans un souci permanent d'acquisition d'autonomie, dispose d'un appartement d'autonomisation sur site mais excentré du collectif. Il permet d'expérimenter pour une jeune un palier supplémentaire avant d'être en appartement. Elle gère son quotidien mais bénéficie de la présence permanente d'un travailleur social.

La mise en acte d'un cheminement, d'un apprentissage est incontournable pour prendre en compte l'évolution des jeunes accueillies. L'installation dans un logement permet de travailler l'autonomie avec les jeunes qu'elles soient majeures ou mineures. Cette étape marque une progression et vient signifier un autre accompagnement de la part du service.

L'hébergement individuel en ville est l'une des pierres angulaires de notre projet. Cette opportunité présente pour intérêts de :

- Permettre un accompagnement éducatif effectif des jeunes dont le comportement est conditionné par une fragilité psychique et pour lesquelles nous avons décrit combien l'accompagnement éducatif est difficile voire inadéquat dans le contexte d'un collectif. L'hébergement en appartement permet de disposer d'une nécessaire intimité et limite la confrontation à l'autre et les situations sources de frustrations. Cette opportunité présente pour intérêt de :
- Préserver les jeunes vulnérables ;
- Séparer géographiquement les jeunes impliqués dans des délits ;
- Être un outil éducatif qui favorise la « pédagogie du compromis ».

La vie en appartement (rythme quotidien de chacun, bruit ...) et le partage avec d'autres locataires des espaces collectifs (propreté des lieux, ascenseurs, hall d'entrée), permet aux jeunes filles de se confronter directement à une réalité sociale, à de nouvelles responsabilités et aux contraintes du vivre ensemble... soit autant d'acquisitions propices à leur insertion sociale.

L'objectif est de les préparer au mieux à l'autonomie et à l'accès à un logement personnel.

A l'occasion de chaque entrée dans un appartement ANEF et afin de reproduire, au plus près, les conditions d'accès à un logement de droit commun, la jeune devra réaliser un ensemble de démarches :

- Réalisation d'un état des lieux.
- Versement d'une caution de 10 à 100 euros, en fonction des ressources afin de l'impliquer dans la tenue du logement.
- Signature d'un contrat d'occupation du logement faisant office de règlement de fonctionnement.
- Signature d'un contrat d'engagement qui précise le cadre et les objectifs de travail à partir de la chambre ou de l'appartement en ville.

L'accompagnement éducatif prend la forme :

- D'une aide à la gestion du budget.
- D'un accompagnement pour faire les courses hebdomadaires.
- D'un accompagnement dans les démarches administratives, scolaires, professionnelles, médicales...
- D'une aide au maintien dans le logement.

Le maître mot est là encore « personnalisation ». Par conséquent, les visites à domicile annoncées ou à l'improviste (quotidiennement ou de manière plus espacée), les retours des jeunes sur le collectif pour certains repas ou activités (collectives ou en individuel avec un travailleur social), la préparation d'un repas au sein de l'appartement

et le partage de celui-ci, sont autant de modalités d'intervention qui varient et évoluent selon la situation de chaque jeune.

Un retour sur le collectif reste possible en cas de difficulté soit à l'initiative de la jeune soit à l'initiative de l'équipe éducative.

Une fois par mois, une réunion « droit d'expression » est organisée le mercredi soir afin de rencontrer les jeunes et d'évaluer avec elles leurs conditions de vie et des axes d'amélioration

#### 4. L'accompagnement hors les murs

Cette modalité d'accueil paraît pertinente dans le parcours de certaines jeunes. Le projet d'établissement a donc intégré cette pratique. Nous pouvons parfois travailler à partir du domicile de la famille, d'un appartement autonome ou de chez le petit ami de la jeune par exemple. En effet, lorsque les jeunes qui nous sont confiées ne sont pas en capacité d'adhérer aux différentes modalités d'hébergement proposées, nous pouvons moduler notre accompagnement en adaptant la prise en charge à partir du lieu où réside la jeune. Cette alternative nécessite en revanche la coopération de la jeune et de son entourage (famille, petit ami... selon le cas) sans quoi l'accompagnement n'a pas de sens.

Quand la prise en charge se fait à partir du domicile des familles, nous proposons des rendez-vous pour des entretiens au domicile et des rencontres en lieu neutre avec la jeune uniquement.

Là encore, la fréquence des visites à domicile, des rencontres et des entretiens est modulable et adaptable à chaque jeune. Ce type de suivi peut, s'il le nécessite, être intensif avec une présence éducative accrue.

La diversification des modalités d'hébergement nous permet d'aménager la prise en charge et ainsi d'anticiper et de réguler les situations conflictuelles ou de crise.

### IV. Prise en charge pluridisciplinaire

L'année 2022 a été marquée par le renouvellement quasi-total de l'équipe éducative.

Sur 5 travailleurs sociaux, 4 ont quitté le service et ont été remplacés dès leur départ.

L'infirmière a également fait valoir ses droits à la retraite : son poste est resté vacant 2 mois.

Le turn-over des équipes amène de l'instabilité aux jeunes qui ont déjà connu de nombreuses ruptures : toutefois, leur accueil des nouveaux éducateurs et leur envie de bien expliquer le fonctionnement du SAJ sont des points positifs sur ce qu'elles vivent au foyer.

#### 1. L'infirmière

Le travail infirmier au sein du SAJ se divise en quatre missions principales :

- l'accompagnement des jeunes dans leur parcours santé,
- la coordination et l'évaluation des actions d'éducation à la santé,
- le soutien/conseil à l'équipe éducative lors des situations en rapport avec la santé,
- la gestion des traitements, du matériel médical et de la pharmacie.

L'accompagnement des jeunes dans leur parcours santé :

C'est l'activité majeure cette année, elles ont été accompagnées vers :

- Leur médecin traitant, pour les besoins de soins courants,
- Le centre de planification familiale, pour tout ce qui est relatif à la sexualité, et à la contraception,
- Le centre de vaccination pour la mise à jour des vaccinations obligatoires ou non.
- Des médecins spécialistes ainsi que dentiste, kiné, orthoptiste,
- Un psychiatre (la majorité de nos jeunes sont régulièrement suivies)
- Des examens complémentaires (laboratoire, radiologie...),
- Des suivis santé (opticiens et audio prothésistes)

### La coordination et évaluation des actions d'éducation à la santé :

Les ateliers socio-esthétiques permettant d'aborder l'hygiène, le corps, l'alimentation et la sexualité ont débuté, mais nos jeunes ont été peu réceptives à ce principe. Ces différents points ont finalement été travaillés en individuel.

### Le soutien / conseil à l'équipe éducative lors des situations en rapport avec la santé :

La présence de l'infirmière permet à l'équipe éducative d'exprimer ses interrogations et d'avoir une expertise sur les questions relatives à la santé.

Ainsi, elle participe une fois par mois à la réunion de service.

Une réflexion permanente est ainsi menée sur la nécessité du "prendre soin" à partir de plusieurs points de vue.

### La gestion des traitements des jeunes, du matériel médical et de la pharmacie :

Les médicaments sont stockés dans une armoire (une boîte nominative pour chaque jeune) dans l'infirmierie.

Une convention a été signée avec la pharmacie à proximité du SAJ afin que les piluliers de chaque fille soient préparés chaque semaine.

L'infirmière assure aussi la gestion des trousse de secours que l'équipe utilise lors des sorties et déplacements.

## 2. Le psychologue

Activité du psychologue au SAJ en 2022 :

### Description chiffrée de l'activité :

Sur l'année 2022, le SAJ a accueilli 13 jeunes filles :

En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le foyer accompagnait 9 jeunes et durant l'année, il y a eu 4 nouvelles arrivées et 3 départs.

Parmi les 13 jeunes filles :

3 suivis au SAJ. (2 jeunes majeures, et 1 mineure).

2 suivis en pédopsychiatrie dont 1 double suivi avec le SAJ.

2 suivis au SAS.

2 suivis en psychiatrie dont 1 double suivi avec le SAJ.

1 suivi en maison des Ados.

3 n'ont aucun suivi

Sur les 4 nouvelles arrivées :

1 jeune en suivi psychiatrique.

1 jeunes sans suivi.

2 jeunes en pédopsychiatrie dont 1 suivi mis en place au SAJ.

Sur les 3 départs :

2 sans suivi

1 orientée CHRS

A leur arrivée, les jeunes filles sont rencontrées en entretien d'accueil avec le psychologue. Nous faisons connaissance. La jeune est libre de se raconter ou non. Au cours de la rencontre, nous évaluons ensemble la nécessité de la poursuite ou la mise en œuvre d'un suivi psychologique, à l'interne ou à l'externe.

Pour les départs, nous rencontrons uniquement les jeunes filles en suivi psychologique au SAJ afin de clôturer le soutien (en moyenne 2 années de suivi).

Peut-être faudrait-il envisager de recevoir toutes les jeunes filles pour une séance bilan du séjour SAJ ? Sachant que je reçois déjà, très ponctuellement les jeunes, pour un entretien spécifique, nommé « entretien étape ». (A réfléchir avec l'équipe et notre cheffe de service).

Les entretiens durent 45 minutes et se font une fois par semaine ou tous les 15 jours, selon les besoins des jeunes à l'instant T.

L'orientation est clinique.

#### Soutien technique à l'équipe et liens aux partenaires :

Une semaine sur 2, le psychologue assiste aux réunions éducatives afin d'éclairer les situations du point de vue clinique ; ceci permet une décentration des professionnels. Il s'agit également de favoriser l'émergence de compétences des éducateurs qui croient parfois « ne pas savoir faire », alors qu'en réalité ils perçoivent « ce qui se joue dans le lien » et savent en réalité tout à fait bien adopter le comportement juste.

D'autres fois, il s'agit d'amener plus de souplesse dans un cadre éducatif un peu trop rigide qui vise cette fois plus à rassurer le professionnel que la jeune fille.

Nous observons ainsi des attitudes éducatives plus justes dès lors qu'une mise en mots des émotions associées pour expliquer tel comportement, s'exerce.

Cette prise de recul s'effectue d'autant plus, car un lundi matin sur 2, nous sommes présents au SAJ, pour une écoute plus individuelle du professionnel ou en petit groupe.

De même les échanges réguliers avec la cheffe de service et l'infirmière participent d'une cohérence et d'une solidité éthique et technique pour tous.

Le COPIL, une fois par mois, nous donne également une direction très claire de l'amélioration constante de la qualité de notre service.

Concernant les écrits du psychologue, il y a de nombreux échanges de mails avec les pédopsychiatres, les psychiatres, des rencontres parfois, afin d'articuler au mieux notre suivi avec la médecine.

De même, des rapports écrits réguliers sont produits pour les mandants, Justice et Ase. (Les jeunes filles sont toujours informées de toute communication extérieure les concernant).

Des échanges peuvent aussi être conduits avec d'autres psychologues d'autres institutions, autant qu'avec d'autres éducateurs...AEMO, PJJ, Education Nationale, France addiction...SAS...

#### Observation clinique de l'équipe et du groupe des jeunes filles :

Après une année passée au sein du nouveau SAJ, situé rue Ampère, l'équipe s'est usée face à de très nombreux passages à l'acte suicidaires de plusieurs jeunes filles du groupe ; en effet, de juillet 2021 (date du déménagement) à juillet 2022, les  $\frac{3}{4}$  du groupe de jeunes étaient profondément déprimées et a multiplié les appels à l'aide.

Ainsi, une atmosphère assez lourde régissait le quotidien du « nouveau Saj ». Malgré nos tentatives d'élan et de réassurance, au sein des réunions, opérées par la cheffe de service, l'infirmière et la psychologue, cela n'a pas suffi à enrayer la négativité ambiante, qui a fini par user les membres de l'équipe.

Cette année de transition, post-covid, a conduit au renouvellement intégral de l'équipe éducative ; seuls les surveillants de nuit, la cheffe de service, la conseillère en économie sociale et familiale et la psychologue sont restés.

Depuis Août 2022, une nouvelle dynamique s'est mise en œuvre et une vraie vie de foyer s'est installée progressivement, et de fait, les passages à l'acte des jeunes ont drastiquement diminué.

Il y a toujours beaucoup de soutien médical et spécifique autour des jeunes, mais le foyer SAJ demeure cette fois, épargné par l'insécurité générée au niveau sociétal. La dépression généralisée, à force d'insécurité constante, reste à l'extérieur du SAJ.

Concernant les 3 suivis en cours, j'ai proposé 2 suivis chaque semaine plutôt que tous les 15 jours, quand des moments sensibles sont apparus, afin de renforcer la sécurité interne des jeunes.

En moyenne les suivis au SAJ durent un peu plus de deux ans ; Ils se terminent par amélioration globale de la jeune ou par son départ qui, en majorité est un signe de mieux être général.

Ce travail de soutien est long et se fait très progressivement car il s'agit de faire face à des traumatismes importants, souvent répétés, associés à des carences affectives et éducatives assez massives ; cependant les jeunes reçues ne se limitent pas, ni ne se résument à ces fractures de vie. Nous travaillons ainsi toujours sur le même axe : l'accès à la résilience pour ces jeunes. Une écoute attentive, sans jugement, patiente, avec le regard des jeunes portés sur leurs forces, leur courage, leur capacité à vivre tout simplement.

### 3. La maîtresse de maison

La maîtresse de maison intervient sur la gestion de l'alimentation avec l'élaboration des menus, commandes, achats et préparation.

Elle fait l'entretien des locaux de l'internat et si besoin des appartements., s'occupe de la gestion du linge de maison et fait les achats (petit matériel, produits d'hygiène et d'entretien, linge...).

S'inscrivant dans une démarche de « faire ensemble » pour transmettre un savoir faire, la maîtresse de maison associe les jeunes du SAJ à la gestion de la vie quotidienne de l'institution.

Elle effectue, une fois par semaine, les courses alimentaires avec une jeune ainsi que la préparation des repas.

Concernant les appartements ANEF, les états des lieux sont faits en sa présence afin de gérer les besoins (linge de maison, matériel...).

A la demande de la jeune ou de l'équipe, elle peut intervenir pour l'entretien des locaux ou la préparation des repas (menus, liste de courses...) en continuité du travail fait sur le collectif avec ces mêmes jeunes.

Enfin, la maîtresse de maison participe également à la réunion de service.

### 4. Les surveillants de nuit

Pour une plus grande implication dans le travail d'équipe et une meilleure cohésion dans l'accompagnement, les surveillants de nuit participent aux réunions du SAJ, du jeudi (un tour chacun, une fois par mois).

Ils participent également aux séances d'APP.

Le nombre et les profils des jeunes accueillies nécessitent de prendre des temps bienveillants et d'écoute.

L'accompagnement la nuit est particulier : il est très individualisé et permet de mettre en mot des angoisses et des sentiments qui ne sont pas exprimés en journée.

## V. L'activité éducative menée en support auprès des jeunes

### 1. L'atelier coopératif

L'objectif de cet atelier est de réunir les jeunes autour d'activités communes afin de récolter des fonds permettant de financer des activités collectives ponctuelles ou en complément du budget alloué pour les camps.

Cet atelier fonctionne sur le principe d'une association (budget auto géré, vote des décisions relatives à l'organisation..) et permet ainsi de faire le lien entre le droit commun et l'associatif.

Pour l'année 2022, une vente de muguet a été organisée le 1<sup>er</sup> mai, des jeux à gratter, avec des lots, ont été mis en vente auprès des salariés de l'ANEF et une soirée Halloween a été organisée.

Un atelier couture a été mis en place en novembre. Les jeunes ont appris à coudre des top-bags, des lingettes...pour 2023, elles souhaitent continuer cette activité et mettre leurs créations en vente auprès des salariés de l'ANEF.

## 2. Les activités collectives

En aout 2022, une journée a été organisée à Sète (34).

Une sortie à Royat Tonic accompagnée d'un moment « shopping » à Clermont Ferrand a été faite également pendant l'été.

Des activités en petit groupe ont eu lieu tout au long de l'année sur des journées complètes :

- Sorties pique-nique au barrage ;
- journée accrobranches à Rénac ;
- participation au festival « Cantal'rock »
- sorties cirque ;
- randonnées ;
- sorties brame du cerf.

Les activités sont organisées en fonction des souhaits des jeunes : leur participation active est recherchée.

## VI. Les écrits professionnels

Des écrits sont transmis à mi-mesure, lors des fins de mesure et dans le cadre des contrats jeunes majeures à l'ASE et au Juge des Enfants.

## VII. Les actions diverses menées en 2022

### 1. APHOS

L'ANEF a connu sur ces dernières années une augmentation conséquente de son effectif ainsi qu'une évolution de sa culture managériale. La Direction, l'Association et le CSE ont souhaité se faire accompagner dans l'identification de facteurs de risques psycho-sociaux et la mise en œuvre de pistes d'action préventives et/ou correctives.

Le cabinet a été désigné par les 3 parties pour procéder à une enquête, un pré-diagnostic, un diagnostic puis une restitution en décembre 2022.

Une réunion avec l'ensemble de l'équipe, puis la mise en place d'entretiens individuels et anonymisés ont permis de faire émerger des besoins ainsi que des pistes d'actions qui vont être mises au travail en 2023 pour le service mais aussi de façon transversale avec tous les autres services de l'ANEF.

### 2. La qualité

Un COPIL Qualité se réunit mensuellement et réunit tous les services autorisés représentés par un membre de l'équipe.

Cette instance permet de partager, mettre au travail divers outils obligatoires tels que les PACQ, DUERP, questionnaires de satisfaction. Elle traite des fiches d'incident et de la mise en place de procédures. Elle vise ainsi une harmonisation des outils sur l'ensemble de la structure mais également le rappel de bonnes pratiques par le biais des recommandations de l'HAS.

Un travail a été mené autour du rapport PIVETEAU :il a été repris avec l'entièreté de l'équipe tant il impacte les pratiques autour du pouvoir d'agir des usagers. Elle a également supervisé en 2022 la mise en place du RGPD.

Le référent Qualité du SAJ est chargé de faire lien entre le COPIL et l'équipe et travaille en proximité de la Cheffe de Service autour de la mise en place des outils obligatoires. La psychologue du SAJ participe également à cette instance.

Pour 2023, il s'agira de travailler les questionnaires de satisfaction, le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement.

### 3. L'APP

En 2022, l'équipe a bénéficié de 8 séances d'analyse de la pratique professionnelle à raison de deux heures par mois avec le même intervenant que l'année précédente. Pour cette année, le choix s'est porté autour de séances inter- services afin de favoriser la connaissance mutuelle des missions de chacun et ainsi l'acculturation associative.

### 4. La formation

- La maitresse de maison a suivi la formation « HACCP hygiène loi EGALIM »
- Un travailleur social a suivi la formation « Accompagnement éducatif et thérapeutique des adolescents et jeunes majeurs » à Valence
- Un éducateur spécialisé a suivi la formation « Génogramme » à Marseille
- La conseillère en économie sociale et familiale a suivi la formation « Tuteur / maître d'apprentissage » et la formation « violences familiales »
- Une stagiaire est en cours de formation « DEME » en contrat d'apprentissage
- La psychologue a fait 2 formations : « secrets de famille » et « aller vers ».
- L'ensemble de l'équipe a bénéficié d'une formation autour des conduites à risque dispensée par APT.

### 5. L'accueil de stagiaires

Suite à l'accord du Conseil Départemental, le SAJ a accueilli une apprentie « moniteur éducateur » à compter du 5 septembre jusqu'en mai 2024.

Deux stagiaires moniteur éducateur sont restés 2 mois sur le service.

### 6. La prévention

Le service a répondu en octobre 2020, à un appel à projet de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes pour des actions d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression. Ayant été retenu, le SAJ répond à ce projet par une action de sensibilisation aux dangers des réseaux sociaux et autres médias. Une phase de collecte d'informations a débuté avec l'intervention de journalistes, éducateurs et va se poursuivre en y associant les forces de l'ordre afin de donner aux jeunes filles toutes les clés pour savoir se protéger des réseaux sociaux et des connaissances sur la manière dont se construit l'information. Ensuite, un intervenant en théâtre forum va créer avec les jeunes filles des scénettes qu'elles joueront dans différents lieux (collèges, centres sociaux...) pour sensibiliser à leur tour d'autres jeunes à ces questions.

Des professionnels du monde des médias ont été rencontrés (France 3 ; Presse écrite et Radio ; Promeneur du Net) en fin d'année 2021 et en cours d'année 2022 afin de planifier des réunions de sensibilisation autour des fake news et de la diffusion des informations avec les jeunes.

Un référent de ce projet a été désigné : toutefois, le turn-over de l'équipe reste un véritable handicap dans sa réalisation.

## VIII. Perspectives 2023

### 4. La refonte du projet de service

Le dernier semestre 2023 sera consacré à la réécriture du projet de service. Des groupes de travail autour du pouvoir d'agir et du principe d'autodétermination seront mis en place.

## 5. Les formations AURA

Pour l'année 2023 :

- une salariée est inscrite à la formation « troubles psychiques : comprendre pour mieux accompagner ». Cette formation dure 5 jours et se passe sur Aurillac.
- une salariée ira en formation à Valence 2 jours « se sensibiliser à l'approche centrée sur le pouvoir d'agir »
- une salariée se formera 2 jours à Valence « accompagner les troubles du comportement chez l'adolescent »

## 6. La formation « comment faire équipe »

Depuis deux années consécutives, l'équipe éducative connaît un turn-over important. Les rythmes de travail associés aux problématiques des jeunes ne permettent pas d'assurer une assise d'équipe. Une formation sera dispensée à l'automne 2023 autour de la notion d'équipe et de faire ensemble.

## CONCLUSION

Le SAJ a connu en 2022 une activité à peine supérieure à son autorisation.

Les locaux Rue Ampère permettent aux jeunes d'avoir des moments de convivialité de fait d'un extérieur conséquent et aussi des moments plus cocooning grâce à des chambres individuelles et aménagées selon les goûts de chacune.

La réflexion menée en 2023 dans le cadre de la réécriture du projet de service visera à stabiliser l'équipe mais aussi et surtout à accompagner les jeunes dans leur pouvoir d'agir.